



## METEO FRANCE EN GREVE DU 26 AU 28 FEVRIER

La sensibilité de la société à l'évolution du climat et aux phénomènes météorologiques dangereux est de plus en plus marquée. Pourtant Météo-France est ébranlé par des baisses d'effectifs qui se poursuivent et s'aggravent depuis plus de 10 ans, et ne pourra plus assumer toutes ses missions de service public.

Alors qu'un « contrat d'objectifs et de performance » est en préparation pour la période 2017-2021, Les personnels de Météo-France alertent la population d'un risque de dégradation de la qualité de ses expertises.

Les personnels de Météo-France seront en grève le 26 février, jour du conseil d'administration de l'Etablissement. Cette grève se poursuivra le week-end des 27 et 28 février dans les services de prévision, maintenance et support informatique.

Météo-France, Etablissement Public chargé par l'Etat de « surveiller l'atmosphère, l'océan superficiel et le manteau neigeux, d'en prévoir les évolutions et de diffuser les informations correspondantes » (1), est au cœur des enjeux liés aux changements climatiques. Au quotidien, il contribue à la sécurité des personnes et des biens en alertant sur les phénomènes météorologiques dangereux – via la carte de vigilance notamment. Il participe à l'étude du climat et à la prévision de son évolution : par exemple par l'intermédiaire de son modèle de climat pris en compte dans les travaux du GIEC (2).

Pourtant, le MEEM (3) qui promeut au quotidien l'implication de ses services pour la réussite de la COP21, poursuit une politique de réductions importantes du budget de fonctionnement de Météo-France et de ses effectifs. Ceux-ci ont été réduits de près de 20 % en 10 ans, la baisse s'accroissant depuis 2013, avec environ 1 départ à la retraite remplacé sur 5 ! 96 suppressions sont encore annoncées pour 2016 ; à ce rythme près de 1000 postes supplémentaires seraient supprimés les années à venir.

Selon l'Organisation Météorologique Mondiale, « chaque euro consacré à la préparation aux aléas météorologiques, climatiques et hydrologiques permet d'en économiser sept qu'il faudrait autrement dépenser pour remédier aux pertes économiques consécutives à une catastrophe ». Les tempêtes de décembre 1999, Xynthia en février 2010, ou les grandes inondations du sud de la France ont provoqué des dégâts dont le coût est estimé entre 10 et 100 milliards d'euros. Le budget de Météo-France en 2015, équivalent à environ 0,1% du budget de l'Etat (390 millions d'euros par an, dont 200 millions de subvention de l'Etat) paraît en regard bien dérisoire. Des investissements sont maintenus pour le développement des satellites, des radars, des moyens de calcul, mais cela ne suffit pas ; il est indispensable de maintenir des équipes qualifiées et fonctionnelles pour exploiter et valoriser les progrès techniques et les nouvelles technologies, et répondre aux besoins évolutifs de la société.

Tous nos domaines d'activité sont touchés par les réductions de moyens. On peut citer à titre d'exemples :

- la recherche, pourtant déclarée prioritaire pour le développement scientifique et technique.
- les réseaux d'observation et le traitement des données au plus près du lieu de mesure, essentiels à la production de bases de données fiables permettant l'étude du climat et la surveillance en temps réel.
- les services de prévision, qui sont de plus en plus centralisés et éloignés géographiquement des usagers. Les prévisionnistes n'ont plus le temps de réaliser des prévisions fines pour alerter sur des phénomènes dangereux mais localisés. Conséquence, l'Etat abandonne ses responsabilités et se décharge sur le secteur privé pour certains services d'alertes aux communes pour les risques de type « crues soudaines ou torrentielles », comme celles qui ont affectées récemment la Côte d'Azur.
- les services météo sur les aéroports, avec des conséquences pour la sécurité des passagers.

Alors que la sensibilité de la société à l'évolution du climat et aux phénomènes météorologiques dangereux est de plus en plus marquée, l'établissement public Météo France et les missions qu'il remplit sont en danger. Les personnels de l'établissement ne se résignent pas à la casse de ce bien commun.

### Contacts :

Solidaires : José Chevalier 06.52.28.31.75 SNITM/FO : Jérôme Lartisant 06 82 07 80 14

SNM/CGT : Cédric Birien 06.10.76.89.53

(1) Décret n°93-861 du 18 juin 1993 portant création de l'établissement public Météo-France (2) Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (3) Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer.